



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER

Direction départementale
des Territoires

Service des risques

**Bilan de la consultation du public sur le projet
de plan de prévention du bruit dans l'environnement
des infrastructures de transports terrestres
relevant de la compétence de l'État
dans le département du Cher**

L'élaboration du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a fait l'objet d'une consultation publique du 2 février 2012 au 2 avril 2012. Le public en a été informé par le biais d'un avis paru dans le Berry Républicain le 14 janvier 2012 et par une information parue dans la lettre d'information de la direction départementale des Territoires le 1^{er} février 2012.

Les documents consultables étaient :

- le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, dont son résumé non technique,
- les annexes du plan.

Ces documents étaient consultables à l'accueil de la direction départementale des Territoires (DDT) aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site Internet de la DDT.

Le public pouvait déposer ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Il pouvait également les adresser par courrier postal à l'adresse suivante : DDT du Cher – Service des Risques – CS 20001 – 19019 BOURGES Cedex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-sri-bpr-concertation-pprt@cher.gouv.fr.

Les articles consacrés au PPBE sur le site Internet de la DDT ont fait l'objet de 38 visites.

Le document papier déposé à l'accueil de la DDT du Cher n'a pas été consulté.

Aucune remarque n'a été formulée dans le cadre de cette consultation du public.

Bourges, le 25 AVR. 2012

Le Préfet

Nicolas QUILLET

Direction départementale des Territoires

6, place de la Pyrotechnie - CS 20001 - 18019 Bourges Cedex – tél : 02 34 34 61 00 – fax : 02 34 34 63 00
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 - le vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h